

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10
Absents : 3

L'an deux mille vingt-trois le 16 octobre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :
Le 9 octobre 2023

N°2023_D44 : Demande de crédit auprès d'un établissement bancaire.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit.

Absents : LECUTIER Jean-Marc ;

Absents donnant procuration :

MILHET Benoit donne procuration à RAYSSEGUIER Christian
TONON Yannick donne procuration à CABROL Jacqueline

KAMILLE Abou-kanh, a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'assignation en justice de la Commune de Boissezon par la société Terre Hautaniboul en raison de l'effondrement du chemin du Moulin.

Vu les charges exceptionnelles importantes, qui représentent environ 30% de la condamnation, que la Commune a dû faire face en 2023 suite au litige qui oppose la Commune de Boissezon à la société Terre Hautaniboul.

Vu la nécessité de procéder à un emprunt afin de pouvoir effectuer des travaux d'investissement et permettre le règlement de ces derniers.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un crédit bancaire pour la somme de 35 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Modalités du crédit :

-Durée : 24 mois

-Taux fixe : 4.10%

-Frais de dossier : 50 €

-Paiement des intérêts trimestriellement

Après délibération, le Conseil Municipal :

Accepte le crédit bancaire d'une valeur de 35 000€.

Autorise Mme Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Fait à Boissezon le 16 octobre 2023,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 16 octobre 2023.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

